

- Copie pour info à n^e
Minassian.
- Intervention de l'anteposeur.

SMEI Etanchéité
4-6 rue Villa Oddo
13 015 MARSEILLE

LRAR
G.D/LM
Copropriété Les Hauts de Fonsainte
La Ciotat

Messieurs,

Nous vous rappelons la lettre recommandée de notre prédécesseur PST, datée du 30 juin 2008 vous demandant d'intervenir suite à la réfection complète de la terrasse Charbonnier, sur l'appartement sinistré de monsieur Minassian. Plus récemment j'ai pris rendez vous avec votre société qui ne s'est pas présentée sur place, pour résoudre ce problème qui affecte gravement le logement Minassian, et avoir votre conseil pour remédier à ce problème.

A nouveau les pluies d'hier ont aggravé la situation, aussi nous vous faisons sommation de traiter cette fuite dans le cadre de la garantie décennale que vous devez à la copropriété.

A défaut de votre intervention sous huit jours nous entreprendrons une action judiciaire .

Veillez agréer messieurs nos salutations distinguées.